

Le Mans, le 20 décembre 2017

Les délégués du personnel
du SNUipp-FSU 72
et du SE-UNSA 72

à

M. Jean-Marc Milville
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : Non-participation des délégués du personnel à la CAPD du 21 décembre 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Les promotions sont une étape importante dans la carrière des enseignant•es et ce, d'autant plus qu'elles sont à nouveau le seul moyen de contrebalancer les baisses de salaires suite au nouveau gel du point d'indice ainsi qu'à l'augmentation des prélèvements obligatoires.

De plus, dans le cadre du **Protocole Parcours Carrière Rémunération (PPCR)**, les promotions des personnels de l'Éducation Nationale ont été amenées à évoluer tant dans leur principe (plus égalitaire car les enseignant•es sont moins souvent sujet à l'arbitraire de la notation) que dans leur fonctionnement (les CAPD promotions ont été ajournées en conséquence des nouvelles procédures et notamment du report d'ancienneté).

Or, dans ce cadre, nous vous avons adressé à deux reprises¹ une demande précise, au nom de l'ensemble de la délégation du personnel, afin d'obtenir comme chaque année le tableau d'avancement de l'ensemble des personnels. Sans ce document, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer toutes les vérifications prévues dans le cadre de nos missions de délégués du personnel.

¹ d'abord par courriel conjoint de l'ensemble de la délégation du personnel le 8 décembre dernier, puis lors du groupe de travail préparatoire à la CAPD, par l'intermédiaire de M. l'IEN-adjoint

Plus d'une semaine après la tenue du Groupe de Travail du 12 décembre, nous n'avons toujours reçu aucune réponse à nos demandes répétées et motivées. Notre étonnement étant d'autant plus grand que ces informations nous ont été transmises sans aucune difficulté les années passées et que leur équivalent a été transmis aux délégués du personnel de différents départements de notre académie qui en ont fait la demande (Mayenne, Vendée).

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Académique, nous avons le regret de vous informer qu'étant donnée l'absence de réponse à nos différentes sollicitations, nous ne siégerons pas à la CAPD de ce jeudi 21 décembre puisque nous ne serons pas en mesure de garantir, pour les Promotions 2017, la transparence et l'équité pourtant constitutives d'un service public d'éducation indépendant et intègre.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur académique, nos respectueuses salutations.

Nadège BOURDAIS



Secrétaire départementale
du **SE-UNSA**

Julien CRISTOFOLI



Co-secrétaires départementaux
du **SNUipp-FSU** de la Sarthe

Florence LAHAYE

